

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 28 avril 2016 à 20H30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du  
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Michel DESMOULINS, Bernard COURIVAUD, DAUVERGNE Pascal, Murielle BIDEAU, BURGUET Michel.

Absents excusés : Estelle MATHEY – Donne pouvoir à Pascal DAUVERGNE  
Muriel DESMOULINS a été désignée secrétaire de séance.

### ❖ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE SAINT YREIX

Monsieur le Maire expose le changement de statut de la com com

- Retire sa compétence sur la Voirie qui sera maintenant la compétence du SIVA.
- Compléter sa compétence obligatoire sur le «Développement Economique»
  - Aménagement, entretien, des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique en **Matière Economique**.
  - Action d'intérêts communautaire en **Matière d'Aménagement de l'Espace**.

**Après un rapide examen des nouvelles clauses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Commune.**

### ❖ ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE CORREZE INGENIERIE

Monsieur le Maire expose le principe de fonctionnement de celle-ci.

Cette agence permet d'accéder Gratuitement à toutes les compétences présentes dans les services du Département et Corrèze Ingénierie pour l'aide et la décision, sur un projet communal, si celui-ci atteint la somme de 25 000 Euros ou plus.

Le coût de l'adhésion **par habitant est 0,60 Euros H.T.** se qui reviendrait pour la commune de Ségur à **138,60 Euros H.T./an.**

**Après étude, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'adhésion à Agence Departementale Correze Ingenierie.**

❖ **ENCAISSEMENT REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF**

Monsieur le Maire annonce que pour 2016 la commune doit encaisser 197 Euros versé par ERDF pour son occupation du Domaine Public sur la commune de Ségur-le-Château.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'encaissement de cette somme.**

❖ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire les demandes de subventions faites à ce jour à la Mairie.

- ***JMF (Jeunesse Musicale de France)***

Les recettes de cette association sont de 5 285,51 Euros

Les dépenses de 6 102,78 Euros.

Un débat a lieu concernant l'intérêt de cette association qui a une fonction culturelle auprès des jeunes de nos villages.

Une attribution de 50 Euros à JMF est donc décidée par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette attribution de 50 Euros**

- ***Radio PAC***

Une attribution de 50 Euros à JMF est donc décidée par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette attribution de 50 Euros**

❖ **ADHESIONS ET COTISATIONS AUX ORGANISMES DIVERS**

Monsieur le Maire présente un courrier de demande d'adhésion venant de l'Association ROUTE RICHARD CŒUR DE LION. Cette cotisation est unique pour la somme de 160 Euros.

25 Sites sont déjà adhérents à La Route Richard Cœur de Lion, dont le président est Monsieur MENARD de Lastour.

Pierre David signale au Conseil Municipal que faire parti de cette association peut être enrichissant et revalorisant au niveau de notre village qui se trouve sur La Route Richard Cœur de Lion.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à l'association Route Richard Cœur de Lion.**

❖ **ACHAT DE CHAPITEAUX**

Monsieur le Maire présente le projet d'achat de 2 chapiteaux pour la commune de Ségur.

Société DANCOVER AS

6 m larg x 12 m long = 72 m carré au sol

En PVC

Tubes acier galvanisé

Peut contenir 70-90 personnes

100 % étanche  
1 chapiteau pèse 400 kg  
Résistance aux rayons UV  
Norme anti-feu – M2  
Prix pour deux chapiteaux : 3 136,51 Euros

Un débat a lieu où certains membres du conseil se demande si la participation sur l'achat des chapiteaux ne peut pas être demandé aux associations du village. Et que par la suite le conseil se prononcera sur l'achat des chapiteaux. Monsieur le Maire annonce qu'il va réunir les présidents des associations et que la question sera représentée au prochain conseil municipal.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision.**

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

**Défibrillateur :**

Monsieur le Maire annonce avoir fait une recherche pour la maintenance du défibrillateur et avoir trouvé une société « Société Electro Cœur » qui assurerait cette maintenance pour la somme de 300 Euros par an, pour un contrat sur 5 ans.

*La séance est levée à 23 h*